



## AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

### Projet « BERCY-CHARENTON » (12<sup>ème</sup> Arrdt)

Par arrêté municipal en date du **25/10/2016**, Madame la Maire de Paris ouvre une enquête publique à la Mairie du 12<sup>ème</sup> arrondissement - 130, avenue Daumesnil – 75570 PARIS CEDEX 12

**du 15 novembre 2016 à 8h30 au 16 décembre 2016 à 17h00**

L'enquête a pour objet la déclaration de projet emportant la mise en compatibilité du PLU relative au projet de création d'une zone d'aménagement concerté (ZAC) sur le secteur de Bercy-Charenton et porte à la fois sur l'intérêt général du projet de zone d'aménagement concerté sur le secteur Bercy-Charenton (12<sup>ème</sup>) et la mise en compatibilité du PLU qui en est la conséquence.

Les caractéristiques principales du projet de ZAC sont les suivantes : la réalisation d'un programme d'environ 600 000 m<sup>2</sup> de surface de plancher comportant logements, bureaux, programmes hôteliers, programmes spécifiques, commerces, restauration, logistique et équipements publics ainsi que la création et la requalification d'espaces publics de voirie, de réseaux et d'espaces verts. Les caractéristiques principales de la mise en compatibilité du PLU portent sur le changement de zonage des zones UGSU et UV en zone UG, ainsi que sur l'évolution des règles relatives à l'implantation et à la hauteur des constructions.

Le dossier d'enquête comporte notamment une étude d'impact sur le projet de zone d'aménagement concerté et d'une évaluation environnementale sur le projet de mise en compatibilité du PLU, qui a fait l'objet d'un avis de l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement sur le dossier.

Cet avis est joint au dossier d'enquête déposé en mairie du XII<sup>ème</sup> arrondissement et sera mis à la disposition du public, lequel pourra en prendre connaissance et consigner ses observations sur les registres déposés à cet effet **les lundis, mardis, mercredis et vendredis de 8 heures 30 à 17 heures, les jeudis de 8 heures 30 à 19 heures 30.**

**La consultation du dossier d'enquête sera également possible lors des permanences de la commission d'enquête les samedis 26 novembre, 3 décembre et 10 décembre 2016 de 9 heures à 12 heures** (les bureaux sont habituellement fermés les samedis, dimanches et jours fériés).

Afin d'informer et de recevoir les observations écrites ou orales du public, la commission d'enquête ou un de ses membres assurera les permanences à **la mairie du XII<sup>ème</sup> arrondissement** de la manière suivante :

- Mardi 15 novembre 2016, de 9h à 12h
- Lundi 21 novembre 2016, de 14h à 17h
- Samedi 26 novembre 2016, de 9h à 12h
- Jeudi 1<sup>er</sup> décembre 2016, de 16h30 à 19h30
- Samedi 3 décembre 2016, de 9h à 12h
- Mercredi 7 décembre 2016, de 14h à 17h
- Samedi 10 décembre 2016, de 9h à 12h
- Jeudi 15 décembre 2016, de 16h30 à 19h30
- Vendredi 16 décembre 2016, 14h à 17h

**Sont désignés membres de la commission d'enquête, en qualité de :**

Président : **Monsieur François NAU**, Ingénieur général des Ponts et chaussées ;

Membres titulaires :

- **Monsieur Bertrand MAUPOUMÉ**, Cadre du ministère de la Défense (E.R.) ;
- **Madame Lisa VINASSAC-BRETAGNOLLE**, Consultante en urbanisme, économie et aménagement ;

Membre suppléant : **Madame Charlotte CAILLAU**, Consultante à l'éducation nationale ;

En cas d'empêchement de **Monsieur François NAU**, la présidence de la commission sera assurée par **Monsieur Bertrand MAUPOUMÉ**, membre titulaire.

Il sera organisé une réunion d'information et d'échange avec le public, présidée par le Président de la commission d'enquête et ses membres **le 30 novembre 2016 à 19h30 – Espace Reully – 21, rue Hénard – 75012 Paris.**

Les observations pourront également être adressées par écrit, à l'attention de **Monsieur François NAU, Président de la commission d'enquête publique**, à l'adresse de la mairie du 12<sup>ème</sup> arrondissement – 130, avenue Daumesnil – 75570 Paris Cedex 12, en vue de les annexer aux registres.

Pendant la durée de l'enquête publique, des observations et propositions pourront également être déposées par voie électronique, sur le registre dématérialisé à l'adresse suivante : <https://bercy-charenton.imaginons.paris>

Des éléments du dossier d'enquête publique, notamment l'avis de l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement, seront disponibles sur le site <https://bercy-charenton.imaginons.paris>

A compter de l'ouverture de l'enquête publique, des informations sur le dossier soumis à enquête peuvent être demandées auprès de la Mairie de Paris - Direction de l'Urbanisme – Service de l'Aménagement – 121, avenue de France - CS 51388 - 75639 PARIS CEDEX 13 ou à l'adresse mail suivante : [du-enquetepublique.bercycharenton@paris.fr](mailto:du-enquetepublique.bercycharenton@paris.fr)

À l'issue de l'enquête, copies du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur seront tenues à disposition du public pendant une durée d'un an : à la Mairie du XII<sup>ème</sup> arrondissement ; à la Préfecture de Paris, D.R.I.E.A. - UTEA 75 - UT3 - 5 rue Leblanc - 75015 PARIS ; à la Direction de l'Urbanisme - Pôle Accueil et Service à l'Usager - espace consultation (1<sup>er</sup> étage) - 6, promenade Claude Levi-Strauss - CS 51388 - 75639 PARIS CEDEX 13 ; sur le site de la Mairie de Paris ([www.paris.fr](http://www.paris.fr)) pour y être tenues à la disposition du public pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête. Toute personne intéressée pourra en obtenir communication en s'adressant par écrit à la Mairie de Paris - Direction de l'Urbanisme - Sous-Direction des Ressources - Mission Juridique – 121, avenue de France - CS 51388 - 75639 PARIS CEDEX 13.

Après l'enquête publique, la déclaration de projet emportant mise en compatibilité du PLU sera soumise à délibération du Conseil de Paris, autorité compétente pour l'approuver, ainsi que la décision de création d'une zone d'aménagement concerté (ZAC) sur le secteur de Bercy-Charenton.

